

PROJET ÉDUCATIF ASSOCIATION AVENTURES VACANCES ÉNERGIE

Aventures Vacances Energie est une association laïque et indépendante. Née de la mutualisation du projet des associations Aventures 05 et Vacances Énergie elle s'inscrit dans la continuité de leur action et de plus de 30 ans d'expérience dans l'animation et l'organisation de séjours éducatifs pour enfants et adolescents en France et à l'étranger

Aventures Vacances Energie s'inscrit dans le mouvement de l'Éducation Populaire et contribue au développement de la personne par le biais d'action et de séjours de qualité

En complémentarité avec les familles et l'école, Aventures Vacances Energie contribue à l'éducation et à la formation de citoyens libres et capables d'agir sur la société dans un esprit de responsabilité individuelle

L'association Aventures Vacances Energie participe à l'éducation des enfants et des adolescents en développant des actions favorisant :

L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

En lui permettant de découvrir des environnements naturels, culturels et humains différents

En lui proposant des rythmes de vie adaptés à ses besoins

En lui reconnaissant le droit à la différence et à l'expression

L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

En l'accompagnant et en l'aidant à grandir

En lui permettant d'affirmer sa personnalité, son esprit d'initiative et son esprit critique

LA LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENCES SOCIALES

En favorisant la mixité géographique, culturelle et sociale

En favorisant les rencontres et les échanges dans les séjours proposés

LA SOCIABILISATION DES ENFANTS

En reconnaissant l'Enfant comme un futur citoyen et en l'aidant à développer son esprit critique et le sens de la responsabilité individuelle

En favorisant le fonctionnement démocratique des séjours et en permettant à chacun d'avoir une attitude responsable et respectueuse de l'autre dans son individualité, son intégrité et ses différences

En valorisant la pratique de la vie de groupe dans le respect de la personnalité et les droits de chacun

En aidant les enfants à choisir les règles d'une vie commune et à les appliquer dans un esprit de justice et de tolérance

LA CRÉATIVITÉ

En enrichissant l'expérience de l'enfant par l'apprentissage de techniques permettant l'expression individuelle et collective

En donnant à chacun la possibilité de se valoriser dans des activités variées, intellectuelles, manuelles ou sportives

L'OUVERTURE CULTURELLE

En complétant l'action éducative des parents, de l'école et des institutions par la découverte des milieux humains, de l'histoire, de la sociologie des pays ou des régions rencontrées

En sensibilisant les enfants à de nouveaux rapports culturels, dans un état d'esprit marqué par la curiosité et la tolérance

LE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE ET LA SANTÉ

En mettant à la portée du plus grand nombre des sports ou des activités coûteuses ou difficiles d'accès

En menant une action éducative concrète sur les pratiques destructrices (drogue, violence...)

En permettant à chaque jeune de s'approprier des notions d'équilibre alimentaire et d'hygiène de vie

Participer et s'engager dans le Projet Educatif Aventures Vacances Énergie c'est :

UN ÉTAT D'ESPRIT

Le Respect de la Personne Humaine quel que soit son âge ou sa situation est la valeur fondamentale de notre action " Les droits de l'homme ne commencent pas à 18 ans".

DES TECHNIQUES

Ouvrir et maintenir la communication et le dialogue avec les jeunes tout au long du séjour

Procéder par la méthode du «contrat» en proposant des espaces de négociation

Assurer un bon niveau d'enseignement et de pratique des activités sportives, culturelles ou d'expression

Expérimenter l'autonomie des jeunes par une mise en situation de responsabilité

Favoriser la cogestion des séjours entre les jeunes et les animateurs dans une démarche citoyenne

Développer et participer à une réflexion permanente sur la formation et d'action éducative en relation avec notre environnement et en partenariat avec nos adhérents

St Cyr sur mer,
Novembre 2020

Annexe 2 : Mentions relatives au principe de laïcité

1) L'expression de convictions religieuses et le port de signes

Les jeunes accueillis en accueil collectif de mineurs sont libres d'exprimer leurs convictions personnelles, notamment religieuses. Toutefois, cette liberté d'expression doit s'exercer sous réserve du respect

- de l'ordre public (elle ne doit pas troubler l'ordre dans le cadre de l'activité ni compromettre la santé et la sécurité des mineurs ou du personnel) ;
- des droits d'autrui (elle ne doit pas constituer un acte de pression, de provocation de prosélytisme ou de propagande, ni porter atteinte à la dignité ou à la liberté d'autrui) ;
- du bon fonctionnement de l'activité.

En conséquence, sont proscrits et peuvent donner lieu à une exclusion en cas de perturbation du bon déroulement de l'accueil

- la manifestation ostensible d'une appartenance religieuse ; tout acte de prosélytisme auprès d'un autre mineur ;
- tout comportement constitutif de pressions sur un autre mineur au titre des croyances ou de l'absence de croyance ;
- toute tentative d'endoctrinement d'un autre mineur.

2) L'exercice de pratiques cultuelles

L'exercice de pratiques cultuelles (prière) relève de la sphère privée / individuelle de chaque mineur. Cette pratique peut donc être autorisée, mais uniquement dans un espace réservé à cet effet. En dehors de celui-ci, elle est interdite. Elle ne doit pas revêtir un caractère ostentatoire ou revendicatif, ni constituer un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande et ne doit pas perturber le bon fonctionnement de l'accueil.

Il convient donc de préciser dans le projet éducatif et le projet pédagogique que les moyens mis à disposition de chaque mineur pour bénéficier de moments d'intimité lui seront précisés sur le lieu de séjour, suite à sa demande et selon les espaces et temps disponibles.

Les exemples ci-après sont à apprécier par les responsables du séjour à l'aune de ces disponibilités : il sera possible par exemple d'identifier un temps (avant ou après les repas, au début de la veillée...) et un lieu dédié, tout en veillant à ne pas perturber les temps d'activités proposés à tous les autres enfants.

3) L'organisation de la restauration

Afin d'assurer l'équilibre alimentaire de tous les enfants, le service de restauration propose des menus différenciés, quel que soient les motivations (goût, religion, végétarisme...), dans la limite des contraintes du service public.

L'organisation logistique des repas dans le cadre des séjours en collectivité ne permet pas des services de restauration en dehors des horaires prévus, y compris dans le cadre de jeûne religieux ou diététique. Ces contraintes organisationnelles peuvent être de nature à ne pas permettre la participation de votre enfant au séjour.